



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

**Monsieur le Président du Comité
d'hygiène et de Sécurité
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03**

Lyon, le 5 mai 2009

Objet : panneaux solaires et sécurité des personnels

Monsieur le Président,

Suite aux différentes crises pétrolières que nous avons connues, bon nombre d'états, dont la France, s'intéresse et favorise la création ou la mise en place d'énergies alternatives que ce soit pour les habitations, les industries ou les véhicules à moteur.

Très concernés par cette démarche, nous tenons cependant à attirer votre attention sur les risques qui peuvent être liés à la présence de panneaux solaires "dits photovoltaïques" lors d'incendies ou d'interventions diverses sur les toitures d'habitations.

En effet, nous avons remarqué que l'alimentation électrique standard de ces panneaux est indépendante de l'alimentation générale. De ce fait, elle continue de produire de l'énergie électrique même en cas de coupure ou de retrait des fusibles du tableau électrique général par les services de secours. Ce risque existe principalement en période diurne mais également en période nocturne, puisque les éclairages publics et/ou les projecteurs utilisés par les secours entraînent le fonctionnement des cellules photovoltaïques.

Même si à ce jour aucun accident n'a été porté à notre connaissance, nous pensons que le développement de ce type d'installation va s'accroître et donc confronter les équipages sapeurs-pompiers à un risque nouveau.

Au regard de ces éléments, nous vous demandons de bien vouloir interpellier nos plus hautes instances afin qu'une étude sérieuse soit engagée sur ce sujet, et dans cette attente, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les personnels du SDIS 69 soient informés de ce risque.

Certains de l'intérêt que vous portez à la sécurité des personnels et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Copie à :
Mr le Préfet du Rhône délégué
à la sécurité
Mr le DDSIS du Rhône

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

**Monsieur le Préfet du Rhône
délégué à la sécurité
Préfecture du Rhône
106 rue Pierre Corneille
69419 Lyon cedex 03**

Lyon, le 5 mai 2009

Objet : panneaux solaires et sécurité des sapeurs-pompiers

Monsieur le Préfet,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une copie du courrier que nous avons adressé au Président du Comité d'hygiène et de Sécurité et au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Rhône.

Certains de l'intérêt que vous portez à la sécurité des personnels sapeurs-pompiers et dans l'attente d'une intervention et d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN